RAPPORT

FAIT PAR LA CITOYENNE

LACOMBE

A LA SOCIÉTÉ DES RÉPUBLICAINES RÉVOLUTIONAIRES, de ca qui s'est passé le 16 Septembre à la Société des Jacobins, concernant celle des Républicaines Révolutionaires, Séante à S. Eustache, et les dénontiations faites contre la Cito/enne LACOMHE personnellement.

B transporte mes lecteurs dans la salle des Jacobins, et je commence. Un secrétaire dit, la société des Républicaines Révolutionnaires, a toujours donné des preuves d'un excellent Patriotisme; et vous lui en avez rendu toute la justice méritée cependant elle vient d'y déroger aujourd'hui en rayant de la liste de ses membres une bonne Républicaine, la Citoyenne Gobin parce qu'elle a donné carière à son énergie en dénoncant le nommé le Clere; Je tépond que ce que le sécrétaire avance est un faux puis qu'il tenoit la lettre que la l'résidente daprès le voeu de la Société avoit écrite à la Citoyenne Gobin, qui portoit non pas qu'elle étoit rayée; mais qu'elle est a aposter à la Société les preuves qu'elles avoit des inculpations qu'elle avoit faite contre le Citoyen le Clere, assin que ce dernier sut poursuivi comme cortre Révolutionnaire, et que faute par elle d'apporter les prenves de ce qu'elle avoit avancés elle sereit rayis de la S ciété; et effichée comme calomnistrice, ainsi pour preuv.r q clie no

36160

l'étoit poirt elle nous a sait dénoncer à la Société des Jacobins. Chabot:... Il est tems de dito toute la verité : u sujet de ces semmes priten lues Revolutionnaires, je vais vous divoier les intrigues qui les agitent et je vous assure qu'elles vous surprendrons, je sais a jun lon s'expose en aigrissant une femme, a plus force raison lorsque lon en aigris un grand combre, mais Je ne crains ni leur intrigue, ni leur propos, ni leur ménaces; il y a qu'elques jours que je sus appelle par le ches de ces Temmes, la (itoyente Lacombe: qui me demanda ce que nous voulions faire du ci-devant Maire de Toulouze, je lui répond t que j'étois étonné qu'elle solicitat en faveur dan ex Noble d'un homme qui avoit fait emprisonner des Patriotes: elle me repondit qu'il donnoit du pain au l'inve, et mais repliqu'i-je esse ainsi que lon fait la con re revol tron; enfia elle me menaça de toute lanimadversion des l'emmes Revoluzionnaires, si Je ne donnois pas conjointement avec le Comité de sureté générale; l'ordre de son clargissement, l'avone que la Je lachai le gros mot et je me retirai : le landeman elle vint chez moi encore pour me répéter ce qu'elle m'avoit dit la veille, la même chose, Madame Lacombe, car je ne peus pas la traiter de Citoyenne, m'avous que ce nétoit pas Monsieur de Ray qui iui tenoit au coeur, mais bien son neveu, moi qu'on accuse de ne l'aisser mener par les Femmes, sui dis-jo alors : je ne serai Jamais pour elles ce que vous sont saire les hommes, et toutes les Femmes de la tere ne me seront jumais rien fiire que ce que j'ay envie de fiire pour la Republique: Madanie Lacombe me tems alors les propos les prits Feuil ans, prétendit que lon ne devoit pas tenir ainsi des Fommes en prison; que Révolution, ou non Révolution, il falout les intéroger dans les 24 heures, les mettre au imeres s'ils étoient innocens et les envoyer promprement à la Guillotine s'ils étoient coupables, enfin tous les propses que tiennent continuellement les Aristocrates, quard nous atrêtous quelqu'un de leurs amis c'est parceque l'aime les Femmes, que le re veux pas qu'elles fausent corps à part; et qu'elles calomnient la vertu meme, elles ont osé attaquer Robespierre et l'apeller M. Robespierre le demande que vous preniez en vers les femmes Révolutionnaires des mesures violentes propres à reprimer cette manie insensée qui les a saisies : Je demande qu'elles se purgent de toutes les intrigantes qu'elles ent dans leur sein , et qu'elles en soient invitées par une lettre.

Je réponds au très Patriote Monsieur Chabot ; dabord il est vrai que le le tis sortir des Jacobins Vendredi 13 du ceurant ; voici le discours que le lui tins , il est un peu diférent que celui qu'il a mis dans ma Lonche,

Chabot, Je viens vous invier à vous rendre un service, à vous . . . pas à moi ; i. s'agit du Maire de Toulouze que vous avez destitué depuis 3 Mois avec deux Administrateurs J'ai appris que ces deux derniers avoient été tenvoyés chez cux et comme le Maire a été destitué pour le même fait. J'ai appris avec étonnement que c'étoit une Victime que vous vous ctiez téservé le droit de vous sacrifier je viens donc vous inviter pour vous snême à lui rendre la Justice que ses Collegues ont obtenus il est Coupable avec eux ou avec eux il est Innocent.

Il est compable me répondit Chalot, il a fait incarcérer des confidence au nombre de dix-sect à Toulouze, je ne le croirai dui dis-je, que lersque vous m'en au ez donné des preuves materielles, dailleurs du-il : il est assez Riche pour vivre à Paris je sais lui du-e que c'est un crame que l'on lui fait d'avoir de la l'ortune mais il n'en est pas moins vou.

de l'en est servi que pour soulager les Malheureux depuis la Révolution, il est chési de tout le Peuple de Toulouze, c'est sivei que font les Aristocrates pour tromper le peuple, ils lui font du bien, daillieur, me répondit-il en élevant lavoix il em Noble, voila la meillieur preuve que vous puissiez me donner de son innocence lui dis-je puisque n'étant pas destitué a cause de sa Noblesse, vous en faites un grand Cleval de Bataille. Je vous annonce en vrai Républicainne que si vous ne lui randez pas la Justice qui lui est due l'irai à la Barre de la Convention Nationale pour la lui faire obtenir, l'infore ce que Monsieur Chabot appelle son gros mot : Je sçait que sur mon dernier il me tourna les talons, le landemain je me randis cher lui : dire que je ne venois pas lui foire ma cour , puisque Je ne la saisois a Personne mais sui demander s'il étoit mieux disposé que la veille a rendre justice au Maire de Toulouze, il me dit que c'et sit un Contre Révolutionnaire eh bien il faut le prouver, et le faire Guillotiner, cherchant a éluder la question, il me dit que nous étions une Société de l'emmes qui nous laissions mener.

Jali tépondis. C abot, jam is les cajolleries, ni les Assignats n'ens fait courir les Femmes Révolutionnaires, dailleurs Je vous anconce que Je ne connois le Maire de Toulouze qu'indirectement Je ne m'intéresse a lui que par ce que Jai l'intimité de son Innocence, Je sçai, après avoir fait prendre des renseignements des mellieurs Patriotes de Toulouze: qu'il na commis d'autre crimes que celui d'avoir blessé votre amour propre, lorsque vous sutes envoyez Commissuire dans son Département, il se vit obligé de sévir contre un de vos Agens qui avoit éts dénoncé a la commune, pour avoir prêché des principes qui étoient peu Révolutionnaire, Monsieur Chabot se fachat, et me protesta qu'il ne seroit soint faire le rapport au Comité, Je lué protesta qu'il ne seroit soint faire le rapport au Comité, Je lué

ai demandé pour quoy les Ailnimistrateurs qui avoient ités destitues avec le Maire, avoient cics renvoyés de préférence a ca dernier, Monsieur Chabot me repondit, qu'il avoit bien voul ; faire grace, notamment à Dardignac, Pré i lens du direct ire qui en cette qualité avoit signé tons les Afrètes Je lui témoignai mon étonnement de ce qu'il s'arrogeoit le croit de faire grace, Je lai dit que rous navions pas détruit le Tyran pour en temetire d'astores a la place, il me dit d'noncez-moi faitei moi traduire au l'ilbunal Révolutionnaire ca m'est égal il est bien étonitant lui di-ja qu'un homme qui se dit Patriote, le soit si peu dans sis actions : vous êtes une Societs de femmes me dis-il qui voulez vons me le r d'affaires et qu'on induis en crreur, Je lui fit ma premiere réponce que Jamais les Cajolleries ni les Assignats ne seroient courir les Révolutionnaires, nous ne nous intéréssons qu'aux Oprimés et Je regarde le Maire comme une viccime qu'il vous plait de yous immoler, cela est si vrai, que vous avez fait ofirir a sons Neveu que vous connoissez pour un excellent Patriote, et qui de puis la disgrâce de son Oncle ne la pas quitté un seul instant; vous lui avez dis-Je pour perdre l'Oncle avec plus de facilité, fait offrir des places par trois fois pour l'éloigner de l'aris, et ôter par la à l'oncle la seul consolation qui lui reste, est ce ain l que doivent se conquire des hommes envers le ir semblables. l'o e vous assurer que si vous ne faittes pas rendre au Maire la lustice qu'il a lieu d'attendre, Je le présenterai moi-même a la Barre de la Convention, et nous verrous si vous avez le droit, D'ictateur sans pouvoirs, de vous immoler des Patriotes tandis que tous les Jours les Centre Révolutionnaires sont favorisés par vous, Je vous préviens que si Je vais a la Barre Je dirai des virit s qui ne seront pas a votre avantage; alors Monsieur Chabot composant son philique, se commant vers moy avec un sit tartufa et me eh bien, se serai saire le rapport ce soir et demain le Maire pourra-parrir cependant il ne sera plus Maire, nous l'enverrons chez lui parce que si nous l'enveyons à Touloure, le Peuple le renommeroit, le ne puis disconvenir qu'il n'ait fait un bien infini au l'euple il a dailleurs d'excellentes qualités, mais il a trop d'influence à Touloure il saut qu'il n'y retourne pas; le laisse au lecteur a saige les résissions dont ce passage est susceptible, Monsieur Chabot me dit toujours en me regardant qu'il n'avoit jamais su rien resuscr aux l'en m s: le lui répondis que j'écois bien sachée qu'il sur Homme l'uplie, que je plaignois ma l'atrie puisque les Contre Révolutionnaires ayant aussi des Femmes ils ne leurs seroit pas dificile d'obtenir leurs Grâces, en les adressant à lui.

Voilà la vérité de ce qui s'est passé entre Monsieur Chabot et moi, il a dit qu'il avoit des témoins, je me dois, de les désigner, en entrant chez-lui. Je vis d'abord, a vile Compagne de sa vie dérèglée louque se fus dans son salton je vis sur un Canafé une Dame musquée avec un Monsieur vêtu d'une rédingotte couleur de capacine ayant sur son collet un très large galon d'Argent, voilà les personnes que Monsieur Chabot seut me produire.

Je continue la Séance des Jacobins, . Bazire dit : . . . Be moi sussi, tout dhétif que vous me voyez j'ai été aux prises avec les Femmes Révolutionnaires, . (on rit.) Renaudin dit ne riez pas, ceci peut devenir plus sérieux que vous ne pensez, Bazire : . je m'explique, l'autre jour sépt à huit Femmes Révolutionnaires vintent au Comité de sûreté générale, reclamer la Liberté d'un nommé Sémandy déteuté à Sainte Pélagie qu'elles prétendoient atrêté à tort ; nous lour décarèmes qu'on préparoit une con-

contre Révolution Sectionnaire a l'acis, comme on avet fait Lyon, Marseille' Bondenux &c. &c. que Semanty; nous avoit été dénoncé dan les Députés des toutais du Rume com ne ayant joué-un des principaux edle dans celle de Maiceil e : je répond à Monsieur Bazire; et je ne baiance pas Pour dite qu'il en a imposs lorsqu'il a avancé que la Départion avoit demind! l'elirgissement de Seinandy, elle s'in irma des fruit pour les qu'elles il étoit détenu, affin que s'il n'étoit py conpalile, d'obrenir justice en le faisant diargir par le l'abunil qui devoit en connoitre, ce qui est bien différent. Il ment; lo sq. if ose avancer que nos Commissaires, lui ont demandes une permission pour visiter toutes les Prisons, pour s'intermor du motif da estation des Prisoniers et pouvoir forcer leur élargissement si elle le jugevient à propos: . les Ricolationaires , nacisse ne la LOI, et ce n'est que d'après elle que nous serions verus au secours des Patriotes opprimes! . Il ment, avec l'impudeur qui lui est si naturelle, lorsqu'il dit que nes Commissaires l'on traités de Blanc bec, les Révolutionnaire connoissent tro, la portée des mots, pour en avoir adressés à Mois, un Batiro un aus i insignifiant, je veux croire que c'est sa modest'e qui se l'est approprié.

Vous n'entez Monsieur Bazire, quand vou osez dire que nos Commissa res ont traité, Robespierre de Monsieur, nous vernous sur t us les Hommes Publics.

Le nous sommes loin, d'assimiler le Citoyen Robespierre avec les Barile du Jour; prend garde à toi Robes, ette de the suit apperque que ceux qu'on accuse d'avoir prévarigné croont é der la dénonclation en accusant ceux du les compount d'avoir dit du mai de toi; prend garde que ceux que part

besoin de se faire un manteau de tes vertus ne t'entraine avec eux clans le précipice : quand a vous Monsieur Bazire, le grand Cheval de Baraille que vous vous êtes fait du moi Monsieur Robespiere, que vous avez mis dans la Bouche de pos Comissaires, prouve seul que vous n'étes qu'un misérable menteur: Renaudin; la Choyenne Lacombe Marlame Lacombe; qui aime tant les Nobles, donne retraite à un Noble chez elle : on vient de m'aprendre : qu'elle loge chez elle Monsieur le clere ci-devant, et centre Révolutionnaire bien prouvé: Je declare moi: que je ne Connois en aucunes manieres celui qui mu dénoncie, ni les motifs qui l'un portes a le faire, mais son assers on est si Bête est si fausse en mime tems que le l'envoie p ur toute réponse a l'Hotel de Pretag e Rue Cr ix des petits Chames, ou lai logé pendant 22 Mois il aurait tout lieu de se convaincre qu'il arive souvent qu'on n'est que l'écho d'un sot quand on parle d'après les autres . j'observe que je suis arivés à la tribune ou j'avois l'hatitude d'alier au moment ou c. Renaudin ne dénorcait je dessendis de suite et comme il est en moi de me presenter toujours en face de mes Enremis Je me tranportai a la porte d'entré de la salle, se dis au portier je suis dénoncées, il faut que j'eure pour répondre a mes dénonciateurs, le portier me dit je ne puis prendre sur moi de vous laisser entrer, mais passez au seciétariat, écrivez au Président je porterei votre Billet, je suivis son conseil j'écrivit au Président qui etoit Sijas (qu'en entrant dans une tribune je venois de m'entendre dénoncer, mais que je me f atois que les amis de la Lil'erté et de l'Egalits qui avoient entendu mes dénonciateurs, voudroient bien m'accorder l'entrée de la Séance pour me Justisier que l'airois prête a paroitte.) Le portier porta mon Billet au l'résident: ce dernice pris sur lui sans consultes

sons crosulter la Société de ma le renvoyer avec ; 13) ante téponse que je ne pouvoit pas être admise ; juginin comme le devois l'erre ; le remontai a le Tribune Publique et si moment ou le Président al sit faire prentre à la Signe. té une délibération qui l'auro e déshonorée Je deman las la parole, Je dis qu'avant de déliberer les amis, de la luiste et de l'Égalité se devoient ile m'entindre. C'est ici quit me seroit dissoile de décrire les esfets que produits ma juve demande : peignez vous si vous le pairez les semmes de la Pribune ou jetois, se levant en majeur partie, en criant a bas Mintrigante, a bas la nouvelle Cor let, va rans Malheureuse, ou n. allons te mêtre en pieces; an même instant, représauces voits un grand nombre de soi disant Membres quitant leur place pour venir autour de la tribune on j'ero a me tenir le mome langue que ces Femmes égarées ou perfil. , voyez a majorité des Tillures applaudir avec transport a se mouvement insenie, et vous frem pour ma vie, rassurez vous Amis de la Liberté le vais tetit tons à cet horde que la passion seul condi it, songos qui s vont comba ic une Femme libre, qui n'est que colomnide et non compable, qui malgré le danger qui l'entoure conserve le sangfroi de l'inocence Arme terrible qui và terasser ceux qui ont voulus la perdre, ja répondie a ceux qui avec de cris de trage mundante ent de mich. eller, que le ne sort rois pas, qu'il pouvoient massassirer que citoit une action digne de leur courige, mais qu'ils n'auraient Jamais le ponvoir de me ranvoyer; ici Je périrai, on Je servi entendue est-ce ainsi Lache, que vous vous montrez les Amis de la justice en étousant la Vélité, ici se sit un mouvement tant de la port des l'emmes, que de ceux qui les instiguaient pour touber sur moi alors prenant cette fierté, et ce courage digne d'ane Republiquaine, Je leurs dit, le premier de yous qui ose avancet Je

m'aprais lui apprendre : ce que peut une Fammes libre; on n'eut pas plutôt entendu ce dernier mot, que ralantissant les cris et les jeste, j'entendis prononcer par un d'eux; ce mot terrible qui me sit conneitre ce que des laches pouvoient oser pou accabler la foiblesse; et me fit voir en mêmo tems toute l'étendue du danger que j'avois cours, le ctoiriez-vous Citoyens, un Homm: voyant que j'étois décidée a vendre cher ma vie , osa dire; prenez garde, cette G. est toujour armée, ainsi si ayant eta le courage de prendre les armes pour ma Patric on n'eut pas sous que j'avois la précaution d'en porter. pour ma propre desserce; c'etoit fait de moi ; ah! faite, faite pour moi les tristes sefflections dont ce passage est suscepti-He: ou plande exoyons ensemble que pour l'honeur de l'his anité et de la Liberté, ils n'existe pas en assez grand nombre; ces Moustres qui ne sont sort que lorsqu'ils opriment les so bles et sin voyatt qu'il leur etoit impossible de me renvoier en se certenta de me laiter un garde pour m'inposer silence s'il me prenoie envie de dire la velité, lorsque le calme fint rétabli ; le l'e, sident m'apostropha en me disant que ce nésoit pas sure voir la bonté de ma cause que dexciter ainsi le nouble en demandant la parolle de la Tribune ou j'écois, vous seriez vous attandes Citoyens que le même Président qui achoit de me renvoyer mon billet, oseroit me faire une paseille ponte; les dénonciations continue tant sur moi que sur la Société, on nous impute tous les melheur qui accable Paris in nous accuse davoir sait le pillage du Sucre qui à en lie : 2 mois avant houre existance en Société populaire d'avoit fait ce ui de savon, et les autorités constituées téunies au Dépattement Paris, neus ont veres une adresse, dans laqu'elle e les Jéclaris que nous evous bien meilie de la Parte pour avois

empégier le pillage.

entin on nous accuse d'erre contre Révolutionnaires; on demande que je sois traduite au Comité de sureté général. sprès plusieurs notions plus extravagantes les unes que lus aintres pour perdre la fucicié des Révolutionnaires, car il taloit la perdes a quelque prix que se fut: on proposa de faire apposer les scellés chez nois mais Monsieur Chabes qui jusque le mavoit traitée comme un des chefs de la contre Révolutions; ctoit si convaintu qu'il l'avoit été qu'un vil calomniateur, qu'il ne balanca pas pour dire, que cette derniere proposition d'oct un piege sendu a la Société des Jacobins, que si en levant les etellé. on ne trouvoit que des papiers l'atriotes chez moi, il me ero. facile de me justifier, mais qu'il me tenoit pour une Contre Rivilutionnaire, et qu'il saloit que sur l'instant je susse mise at cichot, les ordies de Monsieux Chahot na surent point suivis de point en point mais on m'envoya teois Gardes dans la tribune ou c'étoit d'autant plus indécent qu'il ni avoit que des semmes dat s cette tribune, ne voila donc assise au milieu ce ix, me. en état d'arestation en présence de quatre mil Personnes Je dis a un des Gardes que s'il avoit des ordres pour me conduire qualque part, il pouvoit me les intimer, que s'etois prate à me soumentre aux Loix, il me dit qu'il n'étoit pas encore temps qu'il faloit rester la, comme je n'avois rien a me reprocher, il n'ercit pas etoniant que Ma Phisicimonie respirat le cultire do l'inocence, qui sourai se le persua ler, ce calme même nivira les insultes les plus grossièrres, je m'entendois dire voyez cons nouvelle Cardet, qu'el frond elle à, rien me peut deconcerter de pareles judividus, pour me convoller un des Gardes me dispit, ces malheureux d'aller co cher en Prison, poprquoy plus malheureux pour moi que pour les aures, je vien sirmenterai le nombre que d'un de plus. enfin à 9 heures et dessite

mes Gardes in'enjoignésent de les suivres. J'obéis, nous désendimes l'eres ier, et comme nous sortions dans les cours, Je no fut pas peu it unée de les voir pleines d'une foule immence, qui ettendoit la sortie de celle qui seule ignoroit son Crime ce ne fest pas sans m'avoit donné a plusieurs reprises l'espoir de: me voir conduire à la Guillotine, que nous sortimes des cours, nous fumes suivis par un nombre innombrable de personnes, qui me prodiguient les noms les plus odieux: Amis de la Liberte J'avoue que st mon ame ent été capable de crainte; celle de devenir la Victime d'un peuple égaré etoit la seul qui pouvoit magiter : il se d'oit tant le nombre étoit considérable que Pit ou Cobourg fut tombé en noire pouveir, enfin Je parviens au Comité de surere général sans le moinire évenement, après nous avoir fair faire antichambre pendant deux heures , un Gendarme dit a celui qui me gardoit, car de er is Garder il ne m'en restoit qu'un les deux autres Mant ennuye d'accendre, qu'il pouvoit entrer, après avoir passes la premiere elle, un député courant après mon Garde, lui dit qu'il ne pouveir pas entre qu'il ri avoit Personnes, alors celui qui me gardoient me dit Citoyenne, le suis indigné de la conduite que l'on tiers a votre égard, c'est une arbitraire qui na pas d'exemple, il me parolt que le Comité n'est pas disposé a vous entendre Je vais vous reconduire shez vous, ativée à la porte se lui demandai s'il avoit des ordre pour Garder chez moi la nuit, il me dit que non, Ja l'ansural que s'il en recevoit le landemain, il pouvoit venir en toute surcié, qu'il me trouveroit chez moi, comme Je ne disposois a y monter, le portier de la maison me dit que Je ne le pouvois pas, attendu que les scelles etoient a ma porte se resertis dans la rue et appellant le garde qui n'étoit pas éloigné Je le prioit de me conduire a la Section pour attester quayant passi deux heures

heures au Comité de sureté Générale, Je ne pouvois pas être chez moi, arivée a la Section je demandai au membre du Comité s'il ne leur setoit pas possible de lever les scelles de mi porte pour les apposer sur mes papiers , un membre me dit que cela etoit impossible Insqu'au landemans, sur l'observation que le lui sis que la nuit étoit avancée, et qu'il étoit très gennant pour une Femme seul dêtre obligée de c'ercher un Lie a l'heure qu'il étoit, dans du temps de Révoluion si op venoir à lure la visite domiciliaire, me trouv et conchée aillieur que chez mui, qu'el éttit la réponce que l'avais a faite pour ne pas pa oirre suspecte, vous direz que le scellé est chez vous, me reponditon en sortant le tencontrai deux mem res d. la Société Révolution. naires qui ayant en la bonté de s'intéresser a moi, étoient decidées de passer la nut en cou les pour sçavoir ce que l'ézois devenue m'ayant témoignés la sanif crion qu'les avoient de me voir. Je leurs fit part de mon en taires, aussitot la soeur de notre Archiviste, me dit, viens coucher chet mi, arin mari est aux Frontierres, viens nous couclierens ensamble, en monte tems se tournant vess celui qu' m'acompa, n it el e mi die Citoyen, le réport de la Ci oyenne Lacombe, se memente dans tille Rue a tel No. si vous recevez des ordres , vous pruvez l'y venir prendre ; Je dois rendre surce au Chayen Garde, il m'avoir offert três honnétement de me faire donner un lie chez lui mais lorsque catte obligeaute Cizoyenne. que l'appellerai mon Ange Gardien: m'em offent de partager le sien, Je l'acceptai avec d'autant plus de plaisir, qu'il ent été pénible pour man coeur, de devoir des obligacions a celui que Je ne comonssis que si désagréablement, ainsi s'est cermi je une Soitée penlant laquel la Société des Républicaines, Révalutionnaire, ceme Societé qui l'april va Créstion n'a pas passé ne seide séauce sans donnes des preuves

de son Patriotisme et de son humanité, a reçu les plus sanglans outrage dans la personne de sa Président: , de celle qui ayant eu l'honneur de meriter sa confiance oso défier tous les ennmis de la Patrie, d'apporter une seule preuve qui atteste que tontes ses démarches n'ayent tendu au honheur de la République.

Mais quelques outrages que nous ayons reçues nous randrons Justice a la vérité,... non Citoyens ce ne sont pas les amis de la Liberté et de l'Egalité qui nous ont oprimées, ce ne peut être ceux qui ont sauvé trois fais la Patrie et qui peuvent la nauver encore, qui se seroi nt portés a des excès contre celles qui faisoient leur bonheur de partager leurs dangers, non les vérirables racobins n'etoient pes ce jour la au lieu ordinaire de leurs Séances, l'intrigue seule s'eroit emparée du lieu de leurs Séances ou s'il y avoit quelque amis de la Liberté et de la Justice parmis cette foule d'intrigans, nous otons nous flater que l'indignation seule leurs aempéchés de prendre la parolle,

Extrait du procée Verbal de la levie des scellés apposés chez

Le Comité de surveillance de la Section de la Halle au Biéd l'An mil sept cent quatre vingt traise deuxieme de la republique Française une et indivisible, le seizieme de septembre, sur une dénonciation faite a notre Comité, nous Commissaites du dit Comité nous nous semiles transporté chez la Citoyenne Lacombe Rue Croix des petits Champs maison dite l'Hotel de Bretagne, a l'effets d'y faire examen des papiers et y apposer les scellés s'il y à lieu, n'ayant pas trouvée la Citoyenne nousa vons apposés les scellés a la porte de son appartement, en présence des Citoyens Jacques Pardatat dementant aux Invalides, et du Citoyen François le Gats, et la Citoyenne alxandrine Batu.

Marguerite CHARLER epouse du Citoyen Courteil Principal Locataire, et ont Signé Femme COURTEIL, PERDRIAU LE GRIS, FILION et BRUNET tous deux Commissaires.

Le dix sept dit, la Citoyenne à Lacombe sétant présentée au Comité de Surveillance de la dite Section pour nous requerir , pour proceder à la levée des scellés qui étoient apposés sur la porte de son apartement, ayant reconnu les scellés en bon état mous Commissaires avons fait l'examin le plus scrupuleux de tous ces papiers n'avons rien trouvés de suspect, au contraire, n'avons trouvés que des correspondances de Sociétés fraternelles qui respire le plus pur l'atriotisme, et différentes lettres particulières ou le bien public et e l'e Patriotisme y est bien exprimé : nous commissaires sur la requistion de la dite Citoyenne avons arrêté qu'il lui setoit délivié copie pour lui servir et valoir a ce que de raison, ce 17 septempre 193. l'An deuxieme de la République Française une et indivisible.

et ont signé FILION, et BRUNET Commissaire.

Femmes LACOMBE Maidente.

SIBON, vice résidente

POTHEAU et MATEL Secraitaire.